



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Reprofilages ponctuels sur les pistes de ski de Belle Place et des Esserts
Domaine skiable de Balme - Le Tour - Vallorcine
Commune de Vallorcine

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMPAGNIE DU MONT BLANC

Raison sociale

N° SIRET

6 0 5 5 2 0 5 8 4 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

SA

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

TRINQUIER

☒ Monsieur

Prénom(s)

Arnaud

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
n°43b	Travaux de pistes de ski d'une superficie inférieure à 4ha hors site vierge (5 secteurs). Élargissements et reprises ponctuels de certaines portions de pistes sur environ 12 500 m ² .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à reprofiler 5 portions de piste de ski existantes pour supprimer des zones anxiogènes et accidentogènes, optimiser le damage et la production de neige (avec les installations existantes), renforcer la sécurité pour les chauffeurs de damage.

Les travaux de terrassements auront lieu en déblais/remblais à l'équilibre pour chaque zones de projets.
Aucun travaux de démolition n'est prévu.

Une zone de 0,13 ha sera défrichée pour avoir un profil de piste adaptée à la fréquentation du secteur, aussi bien en largeur qu'en déclivité. Ce défrichement n'est pas soumis à une procédure de cas par cas au regard de sa surface, cependant, les travaux de piste associés le sont.

4.2 Objectifs du projet

Piste de Belle Place :

- suppression d'une zone accidentogène (1 mort il y a quelques années) et nombreux accidents, par écrêtement d'une bosse et à étalement des déblais à la suite pour adoucir le terrain et limitation de la production de neige de culture qui était nécessaire pour combler les petites dépressions.

- suppression d'un virage serré avec un angle prononcé afin d'améliorer la sécurité des skieurs (zone anxiogène et accidentogène), optimisation du damage.

Piste Esserts : limiter la production de neige et les heures de damage en favorisant un profil de piste homogène

Piste liaison Esserts : élargissement ponctuel pour sécuriser le damage en période de faible enneigement, les machines pouvant se retrouver en limite de talus, voir une partie en porte à faux au dessus du vide.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront gérés par secteurs et nécessiteront une pelle 30 tonnes, un tombereau ou dumper en fonction des secteurs pour déplacer les matériaux.

Sur les secteurs où une couche de sol + végétation est présente, la zone sera décapée afin de préserver le sol et la végétation. Les matériaux seront déposés sur des zones rudérales ou déjà remaniées sans enjeux.

Une fois les mouvements de matériaux déblais/remblais réalisés, la terre végétale sera régalée et les secteurs ensemencés.

Ces travaux ayant lieu à l'automne (température plus douce et humidité plus importante) et sur une durée courte, la végétation reprendra rapidement.

Le défrichement et dessouchage sera réalisée par une entreprise locale, en lien avec l'ONF. Les bois appartiennent à la commune de Vallorcine qui n'a pas encore décidé de leur valorisation.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les pistes de ski sont déjà existantes. Ces travaux permettront d'améliorer la sécurité pour les skieurs et pour les daineurs.

La reprise ponctuelle des profils de piste permettra de limiter ponctuellement la production de neige (il ne sera plus nécessaire de combler les dépressions et de recharger les bosses) ainsi que les heures de damage (limitation de la consommation de carburant et des émissions polluantes). Le bilan sera réalisée à l'issue de la prochaine saison de ski.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration préalable

Demande d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale : 12 500m ² Déblais / remblais totaux : 3 300m ³ Affouillement / exhaussement : entre 20 et 80cm suivant les secteurs	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Belle Place / les Saix Blancs _____

Localité : VALLORCINE _____

Code postal : 7 4 6 6 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 6 ° 5 7 ' 1 5 " E Lat. : 4 6 ° 0 2 ' 0 7 " N

Point de d'arrivée : Long. : 0 6 ° 5 7 ' 0 3 " E Lat. : 4 6 ° 0 2 ' 2 8 " N

Communes traversées :

VALLORCINE

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU approuvé le 24/02/2020 , les secteurs de projet se situent en zone Nals (zone nature, secteur d'activités d'alpage, loisirs et sports).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5

Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

❗ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Toutes les zones : Znieff de type 2 "Massif du Mont Blanc et ses annexes" Partie basse piste des Esserts : Znieff de type 1 : FR74230007 « Forêt des Saix Blancs »
En zone de montagne ?	☒	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Evitement d'une zone humide à proximité pour le secteur C
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR approuvé le 10 juin 2021 pour les risques de mouvements de terrain, crues torrentiels, inondations et avalanches
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	A environ 2km du site Natura2000 FR8201699 " Aiguilles Rouges"
D'un site classé ?	☐	☒	A proximité du site classé du Massif du Mont Blanc

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Chaque secteur de projet a été pensé pour être à l'équilibre in situ afin d'éviter les mouvements de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Ce projet n'utilise pas de ressource en eau et ne génère pas de rejets d'eaux usées. La production de neige de culture, déjà présente sur les pistes, ne sera pas augmentée. Un des objectifs est même de diminuer la production.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Durant la phase travaux, le projet engendrera des perturbations limitées dans le temps et l'espace sur les milieux naturels présents ainsi qu'une perturbation de la faune du fait du bruit. Le projet engendre également un défrichement de 0,13ha.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Piste de ski (10 600m²), Forêt alpines de Mélèzes et d'Arolles à Rhododendron (1 300m²) Gazon Nard raide (350m²), Landes à Emp. et Vac. (250m²) Au vu des enjeux en présence, des surfaces impactées, de la nature des travaux et des mesures mises en place, les impacts résiduels peuvent être considérés comme faibles à très faibles sur les zones de terrassements.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	D'après la carte des aléas, les zones de projet sont concernées par la zone d'aléa faible de glissement de terrain G1 et ponctuellement par une zone d'aléa fort avalanche A3. Les zones de projet sont en dehors du périmètre de la carte réglementaire du PPR. Cf chapitre 3.1 de la notice environnementale en annexe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Déplacements des engins nécessaires aux travaux durant une durée très limitée dans le temps et en dehors des périodes sensibles pour les espèces faunistiques et floristiques, ainsi qu'en dehors des périodes de fréquentation estivale. Les travaux auront lieu à l'automne.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase chantier sera génératrice de bruit (terrassement, engins de chantier) sur quelques semaines. Le chantier est éloigné de toute zone habitée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase chantier, le projet sera de nature à engendrer des vibrations de manière ponctuelle.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase chantier, les engins rejettent des émissions polluantes dans l'air. En phase exploitation, les dameuses utilisant ces secteurs utilisent du carburant HVO100, émettant très peu de polluants et de gaz à effet de serre.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Modification ponctuelle de l'ambiance paysagère en vision rapprochée. Aucun impact paysager en vision lointaine. Aucune création de piste d'accès.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	A l'issu des travaux et de la reprise de la végétation, l'ensemble de la zone sera disponible pour les activités humaines (randonnées, ski, pâturage extensif d'un troupeau de moutons). L'usage des sols ne sera pas modifié par rapport à l'existant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

En tenant compte des précédents projets réalisés (cf. pages 8 à 12 Annexe environnementale), les surfaces impactées par le présent projet, cumulées avec les surfaces précédemment impactées sont les suivantes :

- Piste de ski végétalisée : 10 600 + 670 soit 11 270 m²
- Forêt alpines de Mélèzes et d'Arolles à Rhododendron : 1 300 + 600 soit 1 900 m²
- Gazon Nard Raide : 350 m²
- Landes en mélanges : 250 + 660 + 230 soit 1140 m²
- Zone rudérale : 620 + 50 soit 670 m²

Les incidences positives sur la sécurité des clients et du personnel sont également cumulatives.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

cf Annexe volontaire n°1 : Note environnementale

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des différentes investigations réalisées et de l'analyse des différentes thématiques, il ressort des enjeux liés à la biodiversité (habitats naturels, zone humide, espèces floristiques et faunistiques). Pour les autres thématiques, les enjeux sont considérés comme faible à très faible.

Les mesures prévues dès la conception permettront de limiter les impacts. La période sensible pour la faune ne sera pas impactée (travaux à l'automne). Les impacts résiduels peuvent être considérés comme faibles à très faibles sur les zones de terrassements.

Les travaux seront suivis par la CMB dans le cadre de la Charte Chantier à Faibles Nuisances puis par l'Observatoire.

Au regard de ces éléments, nous estimons que ce projet n'est pas de nature à être soumis à une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe volontaire n°1 : Note environnementale	☒
2	Annexe volontaire n°2 : reconnaissance des bois à défricher	☒
3	Charte chantier faibles nuisances	☒
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom TRINQUIER

Prénom Arnaud

Qualité du signataire Directeur d'exploitation

À Chamonix

Fait le 2 5 / 0 8 / 2 0 2 5

Signature du (des) demandeur(s)

COMPAGNIE DU MONT-BLANC

S.A. à Conseil d'Administration

35, Place de la Mer de Glace

74400 CHAMONIX MONT-BLANC

Tél. +33 (0)4 50 53 22 75

info@compagniedumontblanc.fr

www.compagniedumontblanc.fr